

Le Plan d'Action Territorial Lisloise Amont) est terminé

Le Plan d'Action Territorial était un projet multipartenarial d'une durée de 5 ans sur le bassin versant de la Boulouze et de la Save Lisloise Amont. Il avait pour objectif d'atteindre une restauration de la qualité de l'eau de la Save en réduisant la présence de polluants phytosanitaires d'origine agricoles et non agricoles, avec pour enjeu l'alimentation en eau potable de la commune de l'Isle Jourdain.

Le territoire du plan d'action a inclut 21 communes du Gers et de la Haute Garonne : Auradé, Clermont-Savès, Endoufielle, L'Isle Jourdain, Marestaing, Monferran-Savès, Pèbès, Pompjac, Savignac Mona, Seysses-Savès, Monblanc, Saint-Loube, Beaupuy, Nizas, Razengues, Bragayrac, Empeaux, Lahage, Montgras, Sabonnère, Saint Thomas.

La zone d'intervention a été définie à partir de l'enjeu « eau » et des facteurs associés (pression phytosanitaire, érosion, biodiversité). Elle a été réfléchi sur une logique hydro géographique et historique des actions agro-environnementale.

Ce plan fut animé par l'Association des Agriculteurs d'Auradé et a impliqué plusieurs intervenants tels que la Chambre d'Agriculture du Gers, l'ADASEA 32, Arbre & Paysage 32, pour les actions en zone agricole, le FREDEC Midi-Pyrénées, le Conseil Général 32 et la mairie de l'Isle Jourdain en zone non agricole, ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la commune de l'Isle Jourdain comme partenaires techniques et financiers. Un comité de pilotage et des comités techniques ont suivi le projet.

L'association anime le PAT articulé en 5 volets d'interventions, chacun animé par une structure choisie par le comité de pilotage du projet :

- Volet Zone Agricole : Animation par la Chambre d'Agriculture du Gers
- Volet Zone Tampon : Animation par l'ADASEA en partenariat avec Arbre & Paysages 32
- Volet Zones Non Agricoles : Animation par la FREDEC Midi-Pyrénées (2008-2010) puis par le Conseil Général du Gers (2011-2012)
- Volet Communication : Animation par l'Association des Agriculteurs du Bassin Versant d'Auradé
- Volet Qualité de l'eau : Animation par la FREDEC Midi-Pyrénées (2008-2010) puis par la Mairie de l'Isle Jourdain (2011-2012).

En zone agricole, il a été proposé aux agriculteurs, des actions visant la réduction à la source des pollutions ponctuelles et diffuses par les produits phytosanitaires et la limitation de l'érosion des sols qui favorise les transferts de polluants dans les eaux. Ces actions ont été de

plusieurs natures : sensibilisation, formation, diagnostics d'exploitation, accompagnement dans le choix de matériels adéquats dans le cadre du plan végétal environnement (PVE), mise en place de mesures AgriEnvironnementales (MAE) et mise en place de charte de bonnes pratiques agricoles.

Ce volet a permis :
- 1 agriculteur sur 4 engagé dans un diagnostic pollutions ponctuelles et diffuses,
- 19 projets de PVE déposés,
- 25 exploitations engagées en MAE IFT,
- 38 chartes des bonnes pratiques agricoles signées,
- 50 agriculteurs ont été formés au raisonnement des pratiques phytosanitaires.

En zone tampon, il y a eu la mise en place de MAE pour l'amélioration, l'entretien et la création d'éléments filtrants. Des investissements ont été réalisés pour la plantation de haies et pour la mise en place de parcelles en agroforesterie. Des formations ont été proposées aux agriculteurs du territoire sur l'arbre, l'enherbement et les modifications de pratiques. Des animations collectives à l'échelle des sous-bassins versant ont été réalisées.

Au départ du projet, il est apparu de fortes potentialités pour améliorer et augmenter les couverts « tampon » sur le territoire. Les actions réalisées ont permis l'amélioration de la qualité de l'eau des hydrosystèmes grâce aux mesures contractuelles et aux changements de pratiques agricoles.

Ce volet a permis :
- 34 contractualisations de MAET,
- 5 700 m de haies plantées,
- 20,5 ha de parcelles cultivées en agroforesterie,
- 63 agriculteurs ont été formés sur le fonctionnement et l'intérêt des zones tampons ainsi que sur les pratiques et les aménagements permettant de diminuer l'érosion,
- 29 exploitants engagés pour 1 960 ha de modification de pratiques agricoles et d'aménagement du paysage.

En zone non agricole, les communes se sont vues proposer un diagnostic sur leurs pratiques de désherbage des espaces publics et un plan d'action pour les améliorer en limitant leur impact sur l'environnement, ainsi que des formations pour les agents applicateurs de produits herbicides. Des actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public ont été réalisées afin de promouvoir un éco-jardinage respectueux de la ressource en eau et de la biodiversité des jardins.

Ces différentes actions ont permis la prise de conscience de la part des collectivités sur le risque sanitaire et environnemental liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Les communes engagées ont adopté une démarche raisonnée en s'appropriant le modèle communal notamment en matière de techniques alternatives.

Ce volet a permis :
- 15 communes diagnostiquées,
- 1 projet d'aménagement et d'amélioration des pratiques d'entretien sur la commune de Monferran Savès,

- 16 agents d'entretien communaux formés au raisonnement de pratiques phytosanitaires,
- 1 poster, 2 plaquettes et 2 fiches techniques ont été réalisées afin de sensibiliser les élus et le grand public au raisonnement des pratiques phytosanitaires.

Le volet communication a permis la diffusion du plan d'action territorial auprès de tous les interlocuteurs. Pour ce faire, différents supports ont été réalisés comme des plaquettes et des affiches. Plusieurs visites et conférences sur le site d'Auradé ont été faites afin de communiquer sur les actions mises en place lors du plan d'action territorial de la Boulouze Save Lisloise Amont.

Ce volet a permis :
- 10 publications sur le « fil vert » du site : www.agriculteurs-aurade.fr,
- 5 articles de presse,
- 27 visites et 544 visiteurs sur le site d'Auradé.

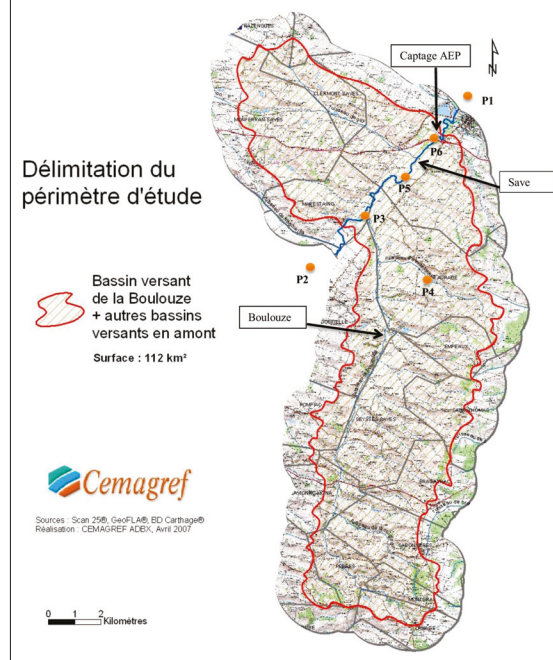
Le volet qualité de l'eau a permis d'évaluer l'impact des pratiques phytosanitaires sur la qualité de l'eau. Les zones agricoles, tampon et non agricoles sont à l'origine de la pollution phytosanitaire des rivières et cours d'eau.

Un état des lieux des molécules phytosanitaires présentes dans les

eaux du bassin a été réalisé. Les substances actives recherchées ont été celles présentes dans la liste officielle de la DDASS comprenant 112 molécules. Des prélèvements ont été réalisés sur 6 points de suivi au niveau de 4 cours d'eau, identifiés sur le territoire du PAT.

Les six points de prélèvements sont :
P1 : Save Aval,
P2 : Save Amont,
P3 : Boulouze,
P4 : Montoussé,
P5 : Gay,
P6 : Save AEP.

Localisation des 6 points de prélèvement d'eau



En conclusion de ce volet, il apparaît que les molécules d'herbicides sont les plus détectées dans les cours d'eau du territoire du PAT. Il n'y a plus de dépassement de seuil qualifiant les eaux brutes d'impropre à la production d'eau potable depuis 2010 dans tout le territoire étudié. L'enjeu eau potable a bien été pris en compte.

Les actions réalisées lors de ce PAT Boulouze Save Lisloise Amont ont permis de sensibiliser un large public sur l'impact des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau. Il y a eu une prise de conscience sur le risque sanitaire et environnemental liés à l'utilisation de ces produits.

Certains ont adopté une démarche raisonnée aussi bien en agriculture qu'en zone non agricole. Ces actions doivent être poursuivies afin que de plus en plus de personnes adoptent cette démarche raisonnée.

(Boulouze Save : bilan de ces actions



Propositions pour l'avenir

pour les mesures « réduction de l'IFT herbicide ».

Les élus des collectivités rencontrés ont reconnu l'intérêt de s'engager dans le PAT et même de s'engager dans ce type d'action, parfois jamais

expérimenté sur leurs territoires.

L'engagement de réflexions sur la pérennisation des mesures a été un sujet abordé lors du comité de pilotage. Le sentiment exprimé a été multiple : il a été souligné l'importance

de profiter de la dynamique créée pour aller plus loin sur les actions ou sur d'autres actions non exploitées mais aussi de tirer des leçons sur cette dynamique et sur les résultats acquis au fur et à mesure du déroulement du

projet. Le constat de ce PAT est encourageant puisqu'il démontre la volonté des exploitants, des collectivités... à s'engager dans des mesures environnementales.

L'Association des Agriculteurs d'Auradé (AAA) devient le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT)

L'Association des Agriculteurs d'Auradé a réalisé sa dernière assemblée générale le 27 février dernier. Elle a laissé place au Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine qui a vu le jour le 10 décembre 2013. Aujourd'hui, son périmètre d'action est celui de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Un représentant de chaque commune a travaillé à l'élaboration des statuts de ce groupement avec l'Association des Agriculteurs d'Auradé. Tous les agriculteurs qui exploitent sur le territoire de la Gascogne Toulousaine peuvent être membres actifs du GAGT.

L'article 2 de leurs statuts précise :

- Cette association a pour but de maintenir une agriculture performante et durable en Gascogne Toulousaine :
- En défendant le métier d'agriculteur et son revenu,
 - En prenant en compte l'environnement,
 - En aménageant le paysage agricole et en favorisant la biodiversité,
 - En alliant agriculture et urbanisme,
 - En développant le site expérimental d'Auradé,
 - En améliorant l'image des agriculteurs.

Le bureau est ainsi constitué :

- Co-présidents : LOUBENS Pierre et AUGIER Arnaud
- Vice-présidents : LARROQUE Francis, DARRIS Bernard,
- Secrétaire : LASSERRE Patrice
- Trésorière : DELTEIL Josiane
- Ainsi que des membres de chaque commune.

Contact :
Association des Agriculteurs d'Auradé
Jeanne LAFFONT
Tél : 05.62.07.94.78
Mail : agriculteurs.aurade@orange.fr